

La lettre

Observatoire National
de la Pauvreté et de
l'Exclusion Sociale

N° 3 février 2008

Le mot de l'Observatoire

Cette troisième Lettre présente, comme les précédentes, de brèves informations concernant l'actualité de l'Observatoire (dont la rénovation de son site Internet) et quelques indications de tendances propres au domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Vous y trouverez deux synthèses d'études menées en 2006-2007, à la demande de l'ONPES, consacrées toutes deux au logement des ménages jeunes. Jean-Claude Driant (laboratoire Creteil) s'intéresse aux modalités de décohabitation des jeunes, selon leur profil socioéconomique, en relation avec les conditions de logement de cette population. Il observe en particulier la situation de ceux dont les revenus sont les plus bas.

Virginie Mora et Emmanuel Sulzer (Céreq) analysent les cohabitations prolongées des jeunes au sein du domicile parental en lien avec les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à s'insérer durablement sur le marché de l'emploi. Ils décrivent plusieurs parcours types d'insertion professionnelle.

Comme toutes les études présentées dans *La Lettre de l'Observatoire*, ces synthèses n'engagent que leurs auteurs.

La vie de l'Observatoire

SITE INTERNET

■ Refonte du site de l'ONPES

Afin de mieux répondre à ses missions de rassemblement et de diffusion de l'information sur le champ de la pauvreté et de l'exclusion sociale, l'Observatoire a engagé une refonte importante de son site Internet. Il espère pouvoir ainsi donner une meilleure visibilité à l'ensemble de ses travaux, ainsi qu'aux études qu'il aura préalablement sélectionnées. Situé désormais dans la partie « Social » du portail ministériel « Travail, relations sociales et solidarité », ce nouveau site permettra de mieux connaître les travaux menés par l'ONPES et de diffuser un ensemble d'informations relatives aux situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

Le site regroupe ainsi l'ensemble des *Rapports* et *Travaux* publiés par l'Observatoire depuis sa création. Un classement thématique (pauvreté, droits fondamentaux, territoires, acteurs, international, méthodes et définitions) facilite la recherche de ces études. Le site de l'ONPES présentera également les travaux propres à ses partenaires institutionnels (CNAF, DARES, DREES, INSEE...) ou associatifs. Une rubrique particulière facilitera l'accès aux principaux rapports officiels

traitant de la pauvreté et de l'exclusion. Enfin, une série de liens permettront de se connecter sur d'autres sites traitant de thématiques proches.

TRAVAUX EN COURS

■ Dix ans de l'ONPES

Créé en 1998 par la loi de lutte contre les exclusions, l'ONPES a conduit pendant dix ans des travaux visant à améliorer la connaissance de l'exclusion, de la pauvreté et de la précarité en France. Afin de faire un premier bilan de sa production, à partir du corpus des études qu'il a financées et de celles qu'il a demandé aux grands producteurs publics d'informations dans ce domaine, il a confié à l'équipe du Matisse (Paris1) dirigée par Jean-Claude Barbier une analyse critique des *Rapports* et *Travaux* produits par l'Observatoire sur cette période. Le Matisse mènera en parallèle une série d'entretiens qualitatifs auprès d'associations, d'administrations et de représentants du milieu académique afin de confronter la production de l'ONPES aux représentations qu'ont ces partenaires des phénomènes traités.

ACTUALITÉS & TENDANCES

■ RMI, 1988-2008

Lelièvre M., Nauze-Fichet E. (sous la dir.), 2008, *RMI*,

l'état des lieux, 1988-2008, La Découverte.

Dernier filet de sécurité pour assurer un revenu minimum aux personnes les plus démunies, le RMI a constitué en 1988 une véritable innovation en organisant, parallèlement au versement d'une allocation, l'insertion des personnes concernées. Il est entré en 2008 dans sa vingtième année, avec la perspective de mise en place d'un revenu de solidarité active (RSA) à l'horizon 2009.

S'appuyant sur les dernières enquêtes statistiques et données administratives disponibles, cet ouvrage apporte des éclairages sur les publics bénéficiaires du RMI. Il permet de faire le point sur différents aspects au cœur des débats qui entourent la préparation du RSA : niveaux de vie et conditions de vie des bénéficiaires du RMI, parcours des populations concernées, efficacité des dispositifs mis en place pour permettre leur insertion sociale et professionnelle, résultats de la décentralisation du dispositif depuis 2004.

Cet ouvrage est coordonné par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), qui a lancé plusieurs enquêtes statistiques sur le sujet et participe à l'évaluation et au suivi statistique dans le cadre de la décentralisation.

Le logement des jeunes : une approche statistique

Creteil

(Centre de recherche sur l'espace, les transports, l'environnement et les institutions locales)

Jean-Claude Driant*

Les jeunes constituent l'une des cibles privilégiées des politiques du logement. La prise d'autonomie que constitue la décohabitation, au moment où se dessinent d'importantes étapes du passage à l'âge adulte (études supérieures, premiers emplois, formation de la famille...) est souvent rendue difficile par l'insuffisance d'une offre financièrement accessible et par le coût important d'entrée dans un logement¹. La présente étude vise à apporter un éclairage statistique sur cette question, à l'aide des données des enquêtes Logement de l'Insee. Il s'agit notamment de rendre compte des transformations des modalités de décohabitation en fonction du profil socioéconomique des jeunes et de les mettre en relation avec les conditions de logement des ménages qu'ils constituent. Celles-ci ont-elles suivi, au cours des trente dernières années, les mêmes tendances que celles des autres ménages ? Quelle est la situation de ceux dont les revenus sont les plus bas² ?

* Ce texte n'engage que son auteur.

1. Voir le rapport 2006 de la Fondation Abbé-Pierre qui consacre un chapitre au logement des jeunes : L'état du mal logement en France, p. 9-49.

2. L'étude a adopté une acception large de la jeunesse, avec une tranche d'âges comprise entre 18 et 29 ans, qui a été subdivisée autant que nécessaire en deux sous-groupes : moins de 25 ans et 25 à 29 ans. Les ménages jeunes sont ceux dont aucun membre n'est âgé de plus de 29 ans ; les jeunes cohabitants sont les individus âgés de 18 à 29 ans qui vivent dans un ménage non jeune.

3. Régnier-Loilier A. (2006) ; Laferrère A. (2005) ; Villeneuve-Gokalp C. (2001).

4. Plus exactement des personnes de références des ménages dont tous les adultes ont entre 18 et 29 ans.

accroissement net de la part des ménages jeunes composés d'une personne vivant seule : 48 % en 2002 contre 29 % en 1984. On décohabite donc beaucoup plus souvent qu'hier pour habiter seul. La présence d'enfants dans les ménages, dont la personne de référence a moins de 30 ans, se fait rare (16 % en 2002), alors qu'au début des années 1980, ils étaient présents dans plus du tiers des ménages jeunes. Les jeunes cohabitants vivent avec des parents actifs qui ont majoritairement entre 40 et 59 ans.

À âge équivalent, les jeunes décohabitants ont des diplômes de niveau supérieur à ceux qui vivent encore chez leurs parents. Les jeunes ménages non étudiants ont cependant des niveaux de vie plus faibles que le reste de la population, surtout avant 25 ans.

Les conditions de logement des ménages jeunes ne suivent pas toutes les tendances générales

Les ménages jeunes sont particulièrement mobiles ; entre 22 et 25 ans, plus de la moitié d'entre eux a déménagé au moins une fois depuis leur décohabitation. Après les étudiants, qui sont les plus mobiles, viennent les couples de jeunes salariés sans enfants, dont le premier changement de domicile marque sans doute une phase d'installation dans la vie familiale et professionnelle.

La mobilité des jeunes ménages met en relief un fort tropisme urbain. Les déménagements du rural vers l'urbain, ou vers des villes de plus grande importance, représentent 26,5 % des mobilités, contre 16 % dans le chemin inverse. L'abondance de l'offre des villes, notamment en matière d'études et d'emploi, est sans doute la principale explication de l'attraction qu'elles exercent sur les ménages jeunes. Ils se différencient nettement des autres ménages : 70 % des ménages de moins de 25 ans vivaient en 2002 dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, contre seulement 39 % des autres ménages. Les étudiants sont de loin les plus urbains (notamment dans les grandes villes de province où vivent près des trois quarts d'entre eux), ainsi que les jeunes salariés vivant seuls (dont plus du quart vit en agglomération parisienne).

Stabilité de l'âge de décohabitation, mais évolution de la situation des ménages jeunes

La plupart des travaux récents montrent que l'âge de la décohabitation a peu évolué au cours des trente à quarante dernières années³. L'approche par les enquêtes Logement de l'Insee confirme ce constat global en situant l'âge médian du départ de chez les parents autour de 22 ans, les filles étant légèrement plus précoces (21 ans) que les garçons (23 ans). Mais cette grande stabilité masque deux évolutions importantes liées à l'allongement général de la durée des études et à l'augmentation du chômage. La part des étudiants a en effet été multipliée par cinq en 30 ans parmi les jeunes décohabitants (de 4 % à 20 %) et par deux parmi ceux qui cohabitent avec leurs parents (de 24 à 50 %). Parmi les cohabitants comme les décohabitants, la proportion de chômeurs a progressé de l'ordre de 10 points depuis 1973, de telle sorte que si la part de jeunes en emploi reste majoritaire au sein des décohabitants (70 % contre 94 % en 1973), elle n'est plus que 35 % (contre 62 % en 1973) chez ceux qui vivent chez leurs parents (tableau 1).

Cet allongement général de la durée des études, associé à une formation plus tardive des couples, conduit à un

En matière de statut d'occupation, ce tropisme urbain, mis en perspective avec les transformations qu'a connu la structure des ménages jeunes au cours des trente dernières années, se traduit par une forte dominante du statut locatif; 74 % des ménages jeunes sont locataires d'un logement vide, auxquels s'ajoutent 9 % de meublés et de sous-location. Seuls 10,5 % des ménages jeunes sont propriétaires de leur résidence principale (16 % chez les 25-29 ans). La propriété du logement a reculé chez les jeunes depuis le milieu des années 1980 où elle atteignait 14 % (19 % chez les 25-29 ans). Ce recul reflète un phénomène général d'accroissement de l'âge auquel les ménages parviennent à accéder à la propriété, notamment entre la fin des années 1980 et le milieu des années 1990⁵ (tableau 2).

Parallèlement, un peu plus d'un ménage jeune sur cinq est locataire du parc social; cette proportion atteint le quart entre 25 et 29 ans. Ce sont les jeunes salariés et ceux vivant en couple qui sont le plus souvent concernés par les logements HLM, alors que les étudiants y sont très rares (5 %).

Au cours des trente dernières années, les conditions de résidence de la majorité des ménages ont été marquées à la fois par l'accroissement de la part des propriétaires (46 % en 1973, 56 % en 2002) et par de notables améliorations du confort (on passe de 25 m² à 37 m² par personne, la part des logements sans confort sanitaire passe de 39 % à 2,6 %). Les conditions de logement des ménages jeunes apparaissent en décalage avec certaines de ces évolutions.

Massivement urbains et locataires, les ménages jeunes vivent le plus souvent dans de petits logements. Plus de 56 % des résidences principales qu'ils occupent ont une ou deux pièces. Ce taux atteint 72 % chez les moins de 25 ans (13 % chez les autres ménages). Ces proportions ont nettement augmenté au cours des vingt dernières années (41 % pour l'ensemble des ménages jeunes, 59 % à moins de 25 ans en 1984) et se traduisent par une baisse sensible de la surface moyenne des logements qui passe de 63 m² en 1984 à 57 m² en 2002 (alors que pour l'ensemble des ménages on passe de 82 m² à 90 m²). Ces évolutions résultent principalement de l'accroissement de la part des étudiants parmi les ménages jeunes. Vivant plus souvent seuls, ceux-ci occupent de plus petits logements. Pour les jeunes salariés, la surface moyenne a très légèrement augmenté au cours des deux dernières décennies, dans une proportion qui est cependant nettement moindre que celle des ménages plus âgés. En matière de confort sanitaire, les ménages jeunes ont connu des progrès à peu près aussi importants que leurs aînés (31,5 % d'inconfort en 1973, 2 % en 2002).

L'effort financier pour le logement des ménages jeunes a connu la même forte hausse que celle de l'ensemble des ménages. Hors population étudiante, malgré la généralisation des aides à la personne au début des années 1990, le taux d'effort net moyen des ménages jeunes locataires du secteur libre est passé de 13 % en 1984 à 20 % en 2002. Pour les locataires du parc social, la hausse est plus faible, mais bien réelle (8 % en 1984, 13 % en 2002).

5. Taffin C. (1987); Dubujet F., Le Blanc D. (2000); Bosvieux J. (2005).

Tableau n° 1 Évolution de l'occupation principale des personnes de référence des ménages jeunes et des jeunes cohabitants

Ménages jeunes où la personne de référence...	Personnes de référence des ménages jeunes			Jeunes cohabitants		
	1973	1984	2002	1973	1984	2002
occupe un emploi	93,8	85,5	69,6	61,6	37,5	35,0
est au chômage	0,7	6,6	8,0	2,8	18,5	12,5
est étudiante	4,5	7,1	20,5	23,7	35,6	49,6
autre*	1,0	0,8	2,0	11,9	8,4	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Y compris militaires du contingent.
Sources : Enquêtes Logement, Insee.

Tableau n° 2 Statut d'occupation des ménages jeunes, en %

	Ensemble			2002	
	1973	1984	2002	Moins de 25 ans	26 à 29 ans
Propriétaire occupant	11,8	14,0	10,5	3,3	16,0
Locataire secteur social	20,3	25,4	21,5	16,4	25,3
Locataire secteur libre	48,2	46,5	52,9	58,0	49,0
Autre locataire	9,5	6,0	8,9	15,8	3,7
Logé à titre gratuit	10,1	8,1	6,2	6,5	6,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Enquêtes Logement, Insee.

Les ménages jeunes à bas revenus sont concentrés dans le parc social

Les ménages jeunes non étudiants⁶, dont le revenu par unité de consommation correspond au premier quintile des revenus⁷ de l'ensemble des ménages⁸ (intitulés par la suite « ménages à bas revenus »), apparaissent fortement typés. En effet, 61 % d'entre eux vivent en couple, parmi lesquels plus des deux tiers ont des enfants, alors même s'ils sont souvent plus jeunes que ceux dont les revenus sont plus élevés. Un ménage jeune à bas revenus sur cinq est une famille monoparentale, alors que celles-ci ne représentent que 2 % des autres ménages jeunes. Si la faiblesse des revenus des ménages jeunes tient en partie à la présence plus fréquente d'enfants, elle s'explique particulièrement par leur situation d'activité : 37 % des personnes de référence n'ont pas d'emploi (10 % d'inactifs, 27 % de chômeurs), alors que 94 % des autres ménages jeunes en ont un (tableau 3).

Les ménages jeunes à bas revenu sont plus souvent locataires que les autres jeunes. La proportion de loca-

Sources

L'enquête Logement s'est déroulée entre décembre 2001 et février 2002. Elle porte sur un échantillon de 45 000 logements. Elle fait suite à une série d'enquêtes réalisées tous les quatre ou cinq ans, dont la première remonte à 1955. Le champ de l'enquête est constitué par les seuls logements « ordinaires », hors logements collectifs tels que foyers, internats ou casernes, ou les habitations mobiles.

taires du parc social a connu une légère croissance entre 1984 et 2002, aux dépens de la location dans le parc privé. Le parc social reste néanmoins le premier statut d'occupation des jeunes, même lorsqu'ils disposent de bas revenus. La part du parc social augmente fortement avec l'âge des ménages à bas revenus (tableau 4). Il ne représente que 29 % des résidences des jeunes de moins de 25 ans et 42 % des 25-29 ans, à égalité avec le parc privé pour cette tranche d'âges. Il s'adresse également en priorité aux familles avec enfants : près de 70 % des jeunes familles monoparentales et 48 % des jeunes couples avec enfants à bas revenus logent en HLM.

6. Les étudiants constituent près de la moitié du groupe des ménages jeunes relevant du premier quintile de niveau de vie, notamment parce que l'enquête Logement ne permet pas de mesurer efficacement les transferts économiques en provenance de leur familles, essentiels dans leurs solvabilité, principalement pour le financement de leur logement.

7. Plus précisément des revenus avant aides au logement et avant impôt, par unité de consommation (UC).

8. Le choix du premier quintile pour rendre compte des ménages jeunes à bas revenus permet d'être plus discriminant que les trois premiers déciles, généralement utilisés dans les études de l'Insee pour qualifier les ménages « modestes ». Il préserve un échantillon significatif, ce que n'aurait pas permis l'utilisation du seuil de pauvreté qui ne recouvre que 300 000 ménages jeunes non étudiants (soit seulement un peu plus de 420 enquêtes dans notre source pour 2002) contre 473 000 avec le seuil du premier quintile (soit près de 650 enquêtes en 2002).

Tableau n° 3 Caractéristiques des ménages jeunes à bas revenu en 2002, en %

	Ménages à bas revenu	Autres ménages jeunes
Moins de 25 ans	47,6	26,7
25 à 29 ans	52,4	73,3
Total	100,0	100,0
Une personne	37,2	40,2
Deux personnes	30,3	38,6
Trois personnes	18,6	15,4
Quatre personnes et plus	14,0	5,8
Total	100,0	100,0
Personnes vivant seules	37,2	40,2
Autres ménages sans familles	ns	ns
Familles monoparentales	19,5	2,1
Couples sans enfants	18,4	35,5
Couples avec enfants	23,0	19,9
Total	100,0	100,0
Occupe un emploi	63,3	94,1
Chômeur	26,6	5,5
Autre	10,1	ns
Total	100,0	100,0

Champ : Ménages jeunes dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Enquêtes Logement, Insee.

Tableau n° 4 Statut d'occupation des ménages jeunes à bas revenus, en %

	Ménages à bas revenus 1984	Ménages à bas revenus 2002	Autres ménages jeunes en 2002
Propriétaires	5,9	Ns	15,7
Locataires secteur social	34,8	36,0	22,8
Locataires secteur libre	45,5	47,3	52,7
Autres locataires	7,0	7,9	3,3
Logés à titre gratuit	6,8	5,7	5,5
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : Ménages jeunes dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Enquêtes Logement, Insee.

Malgré un nombre d'habitants plus important, les logements occupés par les ménages à bas revenus ont moins de pièces que les autres ménages jeunes (2,57 contre 2,72) et sont plus petits : en moyenne, 4 m² d'écart sépare ces deux catégories de ménages jeunes en 2002, qui se traduit par un écart de 6 m² par personne.

En matière de densité d'occupation, l'écart entre les ménages à bas revenus et les autres est important. Le taux de surpeuplement est de 21 % pour les ménages à bas revenus contre moins de 8 % pour les autres. Comme pour l'ensemble des ménages à bas revenus⁹, le critère du niveau de vie est donc très discriminant en matière de surpeuplement. Plus de la moitié (54 %) des ménages jeunes à bas revenu en situation de surpeuplement habitent dans des logements locatifs du secteur privé, et 27 % vivent dans un logement social, ce qui est inquiétant pour des ménages jeunes dont la taille pourrait encore s'accroître.

Les ménages jeunes à bas revenus fournissent un effort financier important pour se loger, même si la hausse de cet effort a été atténuée, au début des années 1990, par l'amélioration des aides à la personne. La part des ménages jeunes à bas revenu aidés est passée de 54 % en 1984 à 72 % en 2002. Parmi les locataires, elle atteint 80 % (contre seulement 26 % pour les ménages à revenu plus élevé).

L'accroissement des aides ne compense cependant pas totalement l'écart d'effort financier entre les ménages à bas revenus et les autres. Il est nettement différencié selon le statut du logement locatif, alors que les revenus moyens des ménages diffèrent peu sur ce critère. Quel que soit le secteur locatif, les aides à la personne font baisser d'environ 20 points les taux d'effort bruts¹⁰. En revanche, un niveau plus élevé de la charge brute et les revenus plus faibles conduisent à un taux d'effort net

moyen de près de 40 % dans le parc privé, contre 23 % dans le secteur social. Dans ces conditions, les taux d'effort nets des ménages jeunes à bas revenus restent toujours très supérieurs à ceux des autres ménages jeunes. La relative stagnation des conditions de logement des ménages jeunes à bas revenu au cours des vingt dernières résulte d'un accroissement important de leur effort financier, plaçant ces ménages dans des situations qui dépassent les limites généralement considérées comme acceptables, en particulier dans le parc locatif privé. On comprend, dans ces conditions, que la décohabitation soit difficile et plus rare pour ceux qui, compte tenu de leurs revenus, risquent de se trouver dans des situations aussi périlleuses.

Pour en savoir plus

Bosvieux J., 2005, « Accession à la propriété : des acquéreurs plus nombreux mais prudents », *Économie et Statistique*, Insee, n° 381-382.

Driant J.-C., Rieg C., 2004, « Les conditions de logement des ménages à bas revenus », *Insee Première*, Insee, n° 950.

Dubujet F., Le Blanc D., 2000, « Accession à la propriété, le régime de croisière ? », *Insee Première*, Insee, n° 718.

Fondation Abbé Pierre, 2006, *L'État du mal logement en France*.

Laferrère A., 2005, « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et Statistique*, Insee, n° 381-382.

Régnier-Loilier A., 2006, « À quelle fréquence voit-on ses parents ? », *Population et Sociétés*, Ined, n° 427.

Taffin C., 1987, « L'accession à tout prix », *Économie et Statistique*, Insee, n° 202.

Villeneuve-Gokalp C., 2001, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et Statistique*, Insee, n° 337-338.

9. Driant J.-C., Rieg C. (2004).

10. Le taux d'effort brut est le rapport entre le coût du logement (ici, le montant des loyers hors charges) et le revenu du ménage. Le taux d'effort net tient compte des aides au logement (AL et APL) touchées par le ménage et qui sont déduites du montant du loyer.

L'autonomie résidentielle des jeunes

Céreq

(Centre d'études et de recherches sur les qualifications)

Virginie Mora, Emmanuel Sulzer*

Les jeunes générations sont réputées partir plus tard du domicile parental qu'il n'était d'usage auparavant. Quelle réalité dans cette affirmation ? Concernant cette éventuelle prolongation de la domiciliation parentale, quel serait le rôle de la précarité de l'emploi à laquelle les jeunes, et surtout les moins qualifiés d'entre eux, sont aujourd'hui exposés ?

Si les jeunes ne semblent pas décohabiter plus tard aujourd'hui qu'hier (encadré 1), ce peut être lié à la fois au soutien financier des parents qui accompagne l'allongement des études et à un accès plus tardif aux revenus nécessaires à une véritable prise d'indépendance (Villeneuve-Gokalp, 2000), et ce, malgré les aides au logement offertes aux jeunes.

* Ce texte n'engage que ses auteurs.

Les cohabitations prolongées

Sept années après leur entrée sur le marché du travail, une jeune femme sur dix et un jeune homme sur quatre vivent chez leurs parents. À la question « *Envisagez-vous de quitter le domicile de vos parents* », 12 % répondent par la négative, 55 % répondent « oui, dès que possible » et 33 % « oui, mais plus tard ». Il s'agit donc très majoritairement de cohabitations représentées ou perçues comme contraintes. D'après les intéressés (encadré 2), l'obstacle au départ du domicile parental est avant tout économique. Il s'agit principalement de l'absence ou de l'instabilité de l'emploi (34 %), d'un revenu insuffisant ou irrégulier (30 %) ou de difficultés liées au marché du logement (20 %).

D'emblée, les jeunes renvoient aux difficultés d'insertion professionnelle pour expliquer leur maintien prolongé au domicile parental. L'absence d'emploi ou son instabilité, feraient, barrage à leur prise d'autonomie. Au-delà de la question de l'accès à un emploi, un niveau de rémunération insuffisant expliquerait également une cohabitation prolongée au domicile parental, *a fortiori* du fait du renchérissement du logement au cours des dernières années. Enfin, certains demeureraient chez leurs parents par défaut de confiance dans leur situation professionnelle : bien que titulaires d'un CDI, ils disent encore attendre « un emploi plus stable ». La perception anxieuse des marchés du travail comme de l'éducation, caractéristique de la jeunesse française (Van de Velde, 2007), jouerait, en ce sens, un rôle indirect sur le maintien prolongé au foyer parental. Pour autant, l'indépendance, notamment résidentielle, est fortement valorisée au sein de la jeunesse et il est possible que les jeunes passent sous silence des motifs de cohabitation plus personnels que matériels : attachement, liens de dépendance, plus ou moins réciproques, avec la famille d'origine, parfois rempart contre la solitude...

Reste que le lien que font les jeunes entre difficultés

d'emploi et résidence parentale semble plutôt conforté par la corrélation assez marquée qu'on observe entre situation sur le marché du travail et situation d'habitat au fil du parcours professionnel.

Chez les hommes, à l'issue de sept ans de vie active, le taux de cohabitation au domicile parental est de 18 % lorsqu'ils occupent un emploi de durée indéterminée (EDI). Ce taux s'élève à 39 % lorsqu'ils occupent un emploi de durée déterminée (EDD) et surtout à 51 % en l'absence d'emploi. Chez les femmes, les liens sont moins tangibles, probablement du fait qu'une partie

Encadré 2

À partir des calendriers mensuels d'habitat de l'enquête Génération 98 (qui informent sur la vie chez les parents, seul en logement autonome, en couple en logement autonome), on reconstitue une notion d'âge des jeunes au moment du départ du domicile parental.

Cette reconstruction n'est pas exempte de défauts, entendu que ce départ peut éventuellement ne pas être le premier et qu'il n'implique pas d'indépendance financière. En outre, les départs antérieurs à la fin des études sont simplement assimilés à des départs à la fin des études¹

d'entre elles se place dans le cadre de l'accès à l'autonomie par la voie conjugale. Dans tous les cas, pour les jeunes filles, la résidence au domicile parental devient rapidement très minoritaire. En 2005, après sept ans de vie active, les femmes sont moins de 10 % à résider chez leurs parents ; en 2001, après trois ans de vie active, elles n'étaient plus que 22 %. En 2005, celles occupant un EDI sont 7 % dans ce cas, contre 16 % de celles occupant un EDD et 14 % de celles sans emploi. À ce moment des parcours professionnels des jeunes femmes, occuper un EDD ou être sans emploi revient pratiquement au même en termes de résidence au domicile parental, bien que cela renvoie pour partie à des parcours de vie différents.

Par ailleurs, pour les hommes en particulier mais également pour les femmes au-delà du niveau bac, les jeunes en emploi qui résident au domicile de leurs parents en 2005 disposent de salaires très sensiblement inférieurs aux autres.

Lorsque la cohabitation au domicile parental se poursuit longtemps après la fin des études, il y a tout lieu de croire que la situation en termes de statut sur le marché du travail mais aussi de revenus n'y est pas étrangère, même si d'autres déterminants, plus individuels, peuvent jouer un rôle. Même en l'absence de situation d'emploi stable et rémunératrice, et en l'absence de conjoint, certain(e)s occupent un logement indépendant. Les liens intergénérationnels notamment, mais aussi les transferts familiaux (non appréhendés ici) et sociaux réduisent pour une partie de la jeunesse la prégnance du lien entre autonomie résidentielle et situation professionnelle.

Encadré 1

Sur une période de sept ans suivant la fin de la formation initiale en 1998, l'enquête Génération 98 du Céreq centre son questionnaire sur les parcours des jeunes sur le marché du travail. Les informations sur le logement sont plus restreintes. Le calendrier distingue entre habitat chez les parents, habitat en logement autonome en couple, habitat en logement autonome seul. Les formes d'habitat plus atypiques (en foyer notamment) ne sont pas saisies comme les éventuels transferts financiers entre générations, qu'il y ait cohabitation ou habitat « autonome ». L'enquête Génération 98 saisit sur ce point plus sûrement des formes d'autonomie que des formes d'indépendance. Elle permet néanmoins d'éclairer les liens complexes entre insertion professionnelle et autonomie résidentielle.

1. On raisonnera par la suite en termes d'âges médians. Cela permettra de gommer les effets de censure à gauche qui découlent de la non prise en compte des modes d'habitat antérieurs à la fin des études.

Âge de départ et trajectoires d'emploi

Contrairement à l'image que l'on peut se faire d'une jeunesse qui resterait de plus en plus tard au foyer parental, les enquêtes Jeunes et Carrières de l'Insee montrent que les différentes générations nées entre 1963 et 1972 ont quitté le domicile parental à des âges très similaires. Cette stabilité de l'âge d'accès à l'autonomie résidentielle s'accompagne cependant d'une élévation notable de l'âge d'accès à l'indépendance (qui se différencie de l'autonomie par le fait que le loyer n'est pas payé par les parents). Sachant que lorsque les jeunes sont en situation de payer leur loyer eux-mêmes, rares sont ceux (moins de 5 % des cas) qui bénéficient ou continuent de bénéficier régulièrement de transferts familiaux, le financement parental croissant de l'autonomie s'avère bien correspondre à une solvabilité insuffisante des jeunes. Les souhaits d'autonomie ne sont pas *a priori* plus précoces qu'auparavant mais l'allongement des études et les plus grandes difficultés d'accès à l'emploi expliqueraient le recours plus fréquent à des arrangements où les parents financent le logement indépendant du jeune (Villeneuve-Gokalp, 2000).

L'âge médian de décohabitation pour les garçons arrivés sur le marché du travail en 1998 s'élève à près de 26 ans, celui des filles à 24 ans et demi².

L'âge médian lors de la décohabitation selon le diplôme rend compte de nombre de disparités au sein de « la jeunesse » : disparités d'âge au moment de la fin des études mais aussi disparité des situations ultérieures sur le marché du travail, disparités des parcours et des salaires, et probablement disparité en termes d'anticipations, de confiance dans ses chances de réussite, dans sa capacité à assumer seul la charge financière de l'indépendance (graphique 1).

L'écart entre âges médians de décohabitation des femmes et des hommes est maximal pour les jeunes de niveau inférieur au baccalauréat. Comme pour nombre de phénomènes sociaux, cet écart se réduit avec l'élévation du niveau de diplôme.

Si les individus quittant précocement le système scolaire partent plus jeunes de chez leurs parents, le fait de terminer ses études tôt tend néanmoins à allonger nettement le délai séparant la fin des études du moment du départ. Malgré des difficultés d'insertion plus fréquentes pour les jeunes les moins diplômés, les temps d'accès au premier emploi s'avèrent pourtant relativement resserrés, quel que soit le niveau de diplôme, et il en va de même pour les temps d'accès au premier EDI. Restent que les situations sur le marché du travail diffèrent nettement en termes de niveaux de rémunération et de stabilité ou de continuité des trajectoires d'emploi. Cela expliquerait les délais plus importants entre l'entrée sur le marché du travail et l'accès à l'autonomie résidentielle des jeunes

les moins diplômés. La question d'une appétence pour l'autonomie, d'une norme d'âge de décohabitation parentale élatée au sein de la jeunesse en fonction des origines sociales et éducatives reste également posée, dans un contexte où la prise d'autonomie des moins diplômés signifie plus souvent que les autres indépendance financière.

L'analyse du « moment » de décohabitation selon l'âge de fin d'études et le type de participation au marché du travail donne corps à l'hypothèse d'un lien entre décohabitation et insertion professionnelle (graphique 2).

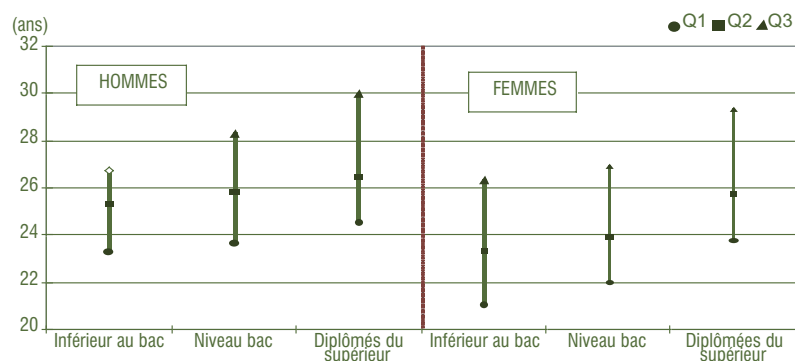
Quel que soit leur âge de fin d'études³, les jeunes hommes dont les trajectoires sont les plus éloignées du marché du travail décohabitent à des âges plus élevés que ceux installés dans des parcours continus d'emploi(s) et en CDI. Mais cet écart d'âge en fonction du type de parcours s'atténue pour les jeunes hommes sortis le plus précocement du système scolaire (avant 19 ans). Parmi ceux-ci, la surreprésentation des origines sociales ouvrières pourrait nourrir une norme d'autonomisation plus précoce.

En revanche, les trajectoires continues sur le marché du travail mais constituées d'une succession d'emplois à durée déterminée s'accompagnent d'un retard limité de l'âge médian de décohabitation. Ces parcours, bien qu'exercés sous statut réputé précaire, sont en pratique continus et durables dans le temps (par exemple pour les personnels non-titulaires de la fonction publique). Tout se passe comme si, pour les jeunes hommes notamment, l'autonomie résidentielle dépendait finalement moins du seul statut de l'emploi, que de la durabilité et de la continuité en emploi.

2. Ces âges au départ sont plus élevés que ceux fournis par l'enquête Jeunes et Carrières de 1997 mais ils ne sont pas directement comparables. L'écart hommes-femmes d'un an et demi environ coutumièrement constaté — pour l'âge au départ comme pour l'âge d'accès à l'indépendance résidentielle — se trouve fidèlement maintenu.

3. On utilise ici une typologie en cinq groupes pour caractériser les modes d'inscription des jeunes sur le marché du travail, selon que les parcours sont plus ou moins dominés par des EDI ou par des EDD, voire par l'absence d'emploi, et selon que la trajectoire d'emploi semble plutôt continue ou au contraire hachée.

**Graphique n° 1 Hommes et femmes :
à quel âge se fait la décohabitation ?**



Sources : Génération 98 en 2005, Céreq.

Lecture : Un quart des jeunes hommes diplômés du supérieur décohabite avant l'âge de 24,5 ans (Q1 = 24,5) ; la moitié décohabit avant 26,5 ans (Q2 = 26,5) ; inversement, un quart d'entre eux décohabit après l'âge de 30 ans (Q3 = 30).

Nota : Pour les jeunes hommes de niveau inférieur au bac, le calcul de Q3 n'est pas possible - plus du quart d'entre eux résident encore chez les parents en 2005. Les autres calculs sont valides, non affectés par les censures à droite et à gauche.

Du côté des jeunes femmes, la prise en compte des trajectoires d'insertion apparaît beaucoup moins discriminante sur les âges de décohabitation. La faible participation au marché du travail apparaît sans effet, manifestant la persistance pour une partie des jeunes femmes — souvent les plus éloignées du marché du travail — d'un modèle traditionnel de conjugalité et de retrait vers l'inactivité (même si ce retrait n'est pas toujours envisagé comme définitif). En revanche, les femmes dont le parcours est durablement marqué par l'alternance de périodes d'emploi et de chômage, du moins celles dont le niveau d'études est intermédiaire — niveaux III et IV, quittent plus tard que les autres le domicile parental. Pour elles, le modèle traditionnel demeure rare, et les difficultés effectivement rencontrées sur le marché du travail s'accompagnent de légers retards dans la prise d'autonomie.

Diplôme et origine étrangère, deux caractéristiques premières

Les probabilités de décohabitation à plus ou moins court terme se révèlent moins dépendantes de la situation d'emploi que des caractéristiques individuelles, au premier rang desquelles figurent l'âge et le niveau de diplôme. En second rang, le fait d'avoir des parents d'origine étrangère freine nettement une décohabitation rapide — en particulier pour les filles, mais de façon très nette aussi pour les garçons. Avoir des parents d'origine étrangère issus d'un pays européen diminue presque aussi fortement les chances de décohabitation (Courgeau, 2000). Pour cet auteur, la cohabitation prolongée correspond à une attitude plus protectrice envers

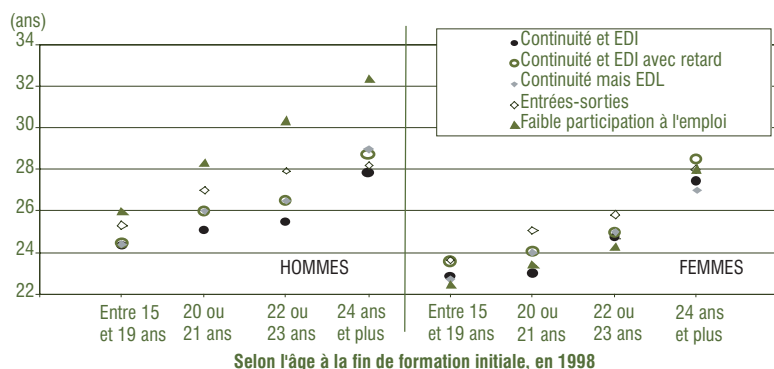
les enfants, plus spécifique au statut de migrant qu'à la nationalité d'origine. Ce n'est qu'en troisième rang qu'interviennent des variables rendant compte de la situation sur le marché du travail en début de période. Pour les jeunes hommes, seul le fait d'occuper un emploi de durée déterminée avec un salaire inférieur au salaire médian se distingue par son effet significativement négatif sur les probabilités de décohabitation. Pour les femmes, c'est la part de temps passée en emploi lors de leurs premiers pas dans la vie active qui aurait un effet déterminant.

L'origine sociale des jeunes ne semble plus jouer d'effet significatif au-delà de l'âge, du diplôme et de l'origine géographique des parents — entendu lorsqu'on laisse de côté les phénomènes socialement clivés de décohabitations en cours d'étude. Seul émerge encore comme facteur de maintien au domicile parental le fait d'avoir eu une mère inactive.

Divers freins à l'autonomie résidentielle résident dans les difficultés d'insertion professionnelle que rencontrent une partie des jeunes. Outre les difficultés d'accès à un emploi, la précarité de l'emploi, la faiblesse du salaire et plus encore une discontinuité de la participation au marché du travail transparaissent derrière la plupart des maintiens prolongés au domicile parental.

À la situation faite aux jeunes sur le marché du travail, s'ajoute un surcroît de difficultés à leur endroit en matière de logement (Kesteman, 2005). L'influence cumulée de ces deux facteurs viendrait, en l'absence de transferts sociaux et familiaux, restreindre considérablement les possibilités d'accès à l'autonomie résidentielle. Cette substitution partielle d'une indépendance via le travail, par une autonomie dépendant des aides familiale et étatique pose des problèmes d'équité d'une part et place les rapports intergénérationnels sous le signe d'une dépendance prolongée d'autre part.

Graphique n° 2 Hommes et femmes : quel âge médian de décohabitation ?



Sources : Génération 98 en 2005, Céreq.

Lecture : Parmi les hommes qui ont terminé leur formation initiale en 1998 et qui étaient alors âgés de 22 à 23 ans, la moitié de ceux qui ont suivi une trajectoire d'« entrées-sorties » de l'emploi ont décohabité après l'âge de 28 ans.

Pour en savoir plus

Courgeau D., 2000, « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Économie et Statistique*, Insee, n° 337-338, p. 37-60.

Kesteman N., 2005, « Le logement des jeunes – synthèse des études statistiques récentes », *Recherches et prévisions*, Cnaf, n° 79, mars.

Van De Velde C., 2007, « Autonomie et insertion des jeunes adultes : une comparaison France-Danemark », *Horizons stratégiques*, Centre d'analyse stratégique, n° 4, avril.

Villeneuve-Gokalp C., 2000, « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Économie et Statistique*, Insee, n° 337-338, p. 61-80.